



Dépêche 10/03

La CFDT adresse un courrier à la Mutuelle des Douanes

La Mutuelle des Douanes accepte parmi ses adhérents les agents de service sous statut « Berkani » mais à des conditions financières exorbitantes.

C'est pourquoi les élues CFDT à la commission consultative paritaire centrale (CCPC) ont adressé un courrier au président de la Mutuelle afin que ces cotisations reviennent à des proportions plus justes. (Vous pourrez lire l'intégralité du courrier dans la rubrique CAP compte-rendu de la CCPC « Berkani »)

Nous vous tiendrons informés des suites que la Mutuelle des Douanes voudra bien donner à notre courrier.

Paris, le 19 mars 2003